



Procès verbal de la réunion du Conseil d'école

Vendredi 18 octobre 2024

Présents :

Enseignantes : Mmes Taillandier, Pereira, Godey, Brunie, Therond, Fromont, Paris, Gagnaire, Jean-Xavier,

Confolent, Fouliard et Bardin

RASED : Mme Porte Psy.E.N

DDEN : M. Begon

Représentants des parents d'élèves : Mmes Sekkai, Otsmane, Nanaï

Représentants de la municipalité : M. Zimniak, conseiller municipal

Excusés : M. Bonnefoy, directeur de l'Éducation et de la Jeunesse et M. Rebello, adjoint au Maire

Référente périscolaire : Mme Neyrat.

Début de la réunion : 17h30

Ordre du jour :

1. Présentation des membres du conseil d'école
2. Bilan de rentrée 2024 - Actions éducatives
3. Règlement de l'école
4. Questions diverses à la Municipalité
5. Questions des parents

1. Présentation des membres du conseil d'école

a) Les Parents élus

b) Le DDEN : Délégué Départemental de l'Éducation Nationale, nommé par l'Inspection Académique qui assure une mission bénévole dont le but est de vérifier le bon fonctionnement public et laïque des écoles publiques. Le DDEN représente l'école de la République ouverte à tous les enfants. Son rôle est de veiller à ce que tous les enfants puissent apprendre dans de bonnes conditions.

c) L'équipe éducative

Les membres du RASED : Mme **Porte** psychologue de l'Éducation nationale, M. **Zaremba**, enseignant spécialisé à dominante pédagogique et Mme **Erbacher** enseignante spécialisée à dominante relationnelle.

Mme Porte, nommée sur la circonscription depuis la rentrée 2024, intervient sur la circonscription à la demande des parents ou des enseignants. Elle reçoit toujours les enfants après accord des parents. Elle fait passer des bilans également pour les orientations. Son secteur (écoles de Cournon) compte environ de 1 200 à 1 500 élèves).

Mme Erbacher intervient pour aider les enfants dans leur rôle d'élève. La prise en charge est individuelle. Mais elle peut intervenir également au sein des classes et travailler sur le comportement et le rôle de l'élève au sein de la classe. M. Zaramba intervient sur le cycle 2 avec priorité sur l'apprentissage de la lecture et maîtrise de la langue, il prend en charge de tout petits groupes d'élèves et travaille en partenariat avec les enseignantes des classes.

Les enseignantes nommées sur l'école depuis la rentrée : Mme Fromont a été nommée sur l'école sur le 8ème poste, Mme Almairac et Mme Fromont travaillent à 50 %. Les deux postes ont été couplés pour créer un poste à 100 % et c'est Mme Paris qui a obtenu le poste pour cette année scolaire. Mme Almairac en formation est remplacée par Mme Confolent du 26 septembre à mi-février. Mme Confolent assure sa mission dans sa classe depuis la rentrée.

- Mme. Fouliard assure le 1/3 de décharge de direction. Elle enseigne également sur l'école élémentaire du Cendre Louis Aragon et Veyre Monton.

Le conseil d'école constitué pour l'année

a) Les élections : Les élections des parents d'élèves se sont déroulées du 4 au 11 octobre. Pour 2024 : 278 inscrits - 157 votants - 61 votes nuls - 96 suffrages exprimés soit un taux de participation de : 56 %

En 2023 le taux de participation : 51,5 % - Les parents élus représentent tous les parents d'élèves de l'école.

b) La composition : Le conseil d'école est composé de : la directrice de l'école qui préside le conseil d'école, le maire de la commune de Cournon d'Auvergne (ou de son représentant), le conseiller municipal aux affaires scolaires de la mairie (ou de son suppléant), les membres de l'équipe enseignante, les représentants titulaires des parents d'élèves à hauteur du nombre de classes, le D.D.E.N., un membre du RASED de secteur. L'ensemble de ces membres a le droit de vote.

c) Les compétences du conseil d'école : le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et adopte notamment le projet d'école. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école : sur toutes questions intéressant la vie de l'école.

2. Bilan de rentrée 2024

a) Effectif : A ce jour, 184 élèves sont répartis sur 8 classes. 27 élèves de Grande section sont présents sur l'école dans la classe de Mme Gueguen. Un effectif de 212 élèves présents sur l'école.

A la rentrée 2024, la répartition est la suivante : CP Mme Taillandier 24 élèves, CP-CE1 Mme Pereira 22 élèves, CE1 Mme Brunie 25 élèves, CE1- CE2 Mmes Almairac, Confolens et Fromont 23 élèves, CE2 Mme Therond 24 élèves, CE2-CM1 Mme Paris 23 élèves, CM1-CM2 Mme Godey 21 élèves, CM2 Mme Bardin 22 élèves.

b) **Constitution des classes** : se fait en conseil des maîtres. Le directeur valide ensuite les répartitions et les transmet à l'IEN qui les supervise. Les répartitions des élèves dans les différentes classes sont faites par les enseignantes de l'année précédente et des enseignantes de l'année en cours, de fin mai à juin (pour qu'une partie de l'organisation matérielle puisse se faire). L'équipe doit prendre en compte la nomination, sur l'école des nouveaux enseignants (fin juin, début juillet). Pour les CP, les répartitions se déroulent avec les enseignantes de GS (obligation de ne pas dépasser 24 élèves en CP et CE1).

Plusieurs critères pour répartir les élèves : le nombre de filles et de garçons, le nombre d'élèves maintenus dans le niveau, le nombre d'élèves ayant un an de retard qui arrivent dans le niveau de classe, le nombre d'élèves à besoins particuliers, le nombre d'élèves notifiés, le degré d'autonomie et le niveau scolaire des élèves pour être dans un cour à double niveau ou pas, les fratries au niveau des cours double (29 fratries soient 59 enfants). Il faut aussi anticiper les futures admissions qui doivent être possibles dans tous les niveaux de classe et pendant toute l'année (Pour rappel : en 2023 – 2024, admission d'une vingtaine d'élèves de décembre à avril). Depuis fin juin, mis à part les inscriptions des 29 CP au mois de mai, admission de 12 élèves dans les différents niveaux dont 7 élèves depuis la rentrée scolaire de septembre et 2 élèves à la rentrée des vacances de Toussaint. Effectif de 186 élèves soit une moyenne de 23,3 /classe pour la rentrée de novembre.

A noter, 42 G.S en maternelle pour 2024 – 2025. Ce qui laisse présager un effectif en hausse à la rentrée 2025.

c) **Réunions de rentrée** : rencontres parents – enseignants

Taux de participation 2024 : 46 % - Taux de participation 2023 : 52 %

d) **Point sur le contexte de l'école à la rentrée 2024**

AESH : Mme Descamps et Mme Imbert travaillent sur l'école à plein temps pour l'instant. L'école bénéficie de 48 h de présence d'AESH réparties sur les 6 élèves qui bénéficient d'une notification. Les heures sont réparties sur les 6 enfants en fonction des besoins et de l'évolution de chacun. Nous attendons de nouvelles notifications pour 3 autres élèves.

Service civique : Mme Stela Bertrand a pris ses fonctions le 2 septembre. Son contrat se termine le 30 juin 2025.

EILE : L'enseignement Optionnel de Langues Vivantes étrangères a lieu le mercredi après-midi avec M. Ifkirne qui enseigne la langue arabe : 41 élèves de l'école étaient inscrits pour la rentrée 2024. Les cours ont lieu le mercredi de 13h à 16h. Les cours de langue portugaise commenceront avec Mme Dias Dos Santos pour 11 élèves de l'école inscrits pour la rentrée 2024, les samedis de 8h30 à 10h, certainement après les vacances de Toussaint. En février/mars de l'année scolaire en cours, le directeur d'école organise la distribution des pré-inscriptions, recense les effectifs par niveau pour préparer la rentrée prochaine. Lorsque la carte scolaire EILE est établie par le DASEN, le ou les enseignants sont nommés. Le directeur les accueille pour organiser le déroulement des cours, informe la mairie de l'emploi du temps de l'enseignant EILE, transmet les listes des élèves par niveaux et les coordonnées des parents aux enseignants. Chaque mois, une remontée des effectifs se fait au DASEN.

e) **Le périscolaire**

- *Restauration scolaire* : 155 inscrits, environ 110/120 enfants par jour. 2 services (effectif plus élevé au 1^{er} service) - des ateliers ont lieu sur le temps de pause méridienne sur la base du volontariat : à l'année : initiation à la sécurité à vélo ou jeux autour du code de la route, ludothèque, initiation au rugby, langue des signes, initiation au basket.

Chaque atelier est réservé pour 8 à 12 élèves.

- *Accueil municipal* : 114 inscrits

- *Études surveillées* : 77 inscrits. Actuellement le nombre varie de 25 à plus de 30. Il peut y avoir 3 études ou 4 ouvertes. L'effectif pour 1 étude est de 12 élèves.

- *Accompagnement scolaire* : 16 enfants inscrits au dispositif.

Actions éducatives : Période 1

- 6 septembre : toute l'école a assisté au Concert de rentrée donné par le Conservatoire de Musique à La Coloc'.

- du 9 sept. au 4 nov. : les CE1 et CE1/CE2 cycle de natation.

- 5 Ateliers Rugby : Les lundis 16, 23, 30 sept. 14 oct pour les CE2 – CP – CM2 et les vendredis 20, 27 sept et 4, 11 et 18 oct. Pour les classes de CE1/CE2 – CE1 – CP/CE1 – CE2/CM1 – CM1/CM2 / Remerciements à M. Choupot et à la mairie qui a aménagé le terrain à cet effet et qui a permis de réaliser cette activité sportive près de l'école.

- Végétalisation : présentation du projet aux parents le 9 sept. en présence des partenaires et Monsieur Rage.

La phase 1, avec 3 élèves ambassadeurs par classe du CP au CM2 a débuté le 20 sept. avec Mme Bénéteau de « Graines Vagabondes » Animatrice en agronomie , 3 autres ateliers ont eu lieu le 26 sept., le 30 sept. et le 11 oct. La Phase 2 a débuté le Mardi 8 oct. : avec M. Mazaloubeaud (paysagiste) afin d'arriver à la conception de la maquette. Le 8 oct., un 1^{er} atelier a eu lieu pour les ambassadeurs et le 15 oct. avec l'équipe éducative et les partenaires pour évaluer les attentes de chacun. Le 8 nov., 2ème atelier avec les ambassadeurs est prévu et le 14 nov., la 2ème rencontre avec l'équipe éducative, partenaires et les représentants des parents d'élèves pour la présentation d'un scénario de la future cour d'école.

- 24 sept., les CE2 ont passé leur permis piétons avec deux agents de la police municipale.

- Le 15 et 17 octobre, cross des écoles de Cournon a eu lieu à la Plaine des jeux.

- En partenariat avec Sébastien Dufour notre intervenant en milieu scolaire et le conservatoire de Musique de Cournon, toutes les classes ont débuté dès le mois de septembre le travail de chorale.

Remerciements aux parents qui se portent volontaires pour accompagner les classes en sortie.

L'équipe enseignante et les représentants des parents ont fait passer une information à l'ensemble des parents de l'école pour leur rappeler que leur implication dans la vie de l'école est indispensable pour son fonctionnement et pour leur enfant.

DDEN M. Begon : Lucie Aubrac fait-elle partie des écoles soumises aux évaluations d'école ?

Ecole : Pas cette année.

DDEN : Les évaluations d'école peuvent donner lieu à un classement des écoles. Elles s'inscrivent dans une logique de concurrence entre les établissements. On voit se profiler une privatisation du système éducatif.

L'annonce de la suppression de 3 500 postes d'enseignants est une nouvelle dégradation des conditions d'enseignement à venir.

- Bilan de la coopérative scolaire

La coopérative scolaire est dotée d'un budget propre destiné à financer principalement des projets éducatifs coopératifs ou des actions de solidarité. Ses ressources proviennent notamment du produit de ses activités de don et subventions. (fête d'école, kermesse, spectacle...). La municipalité octroie un budget à l'école qui est réservé exclusivement à son fonctionnement (fournitures scolaires, photocopieur, manuels scolaires...). Ce budget n'est pas versé sur le compte de la coopérative scolaire. Il est géré par l'agent responsable de la Gestion financière et du suivi du budget en mairie en lien avec la directrice de l'école.

Présentation des Comptes OCCE par Mme Brunie.

Charges : 2 850,95€ : - Achats pour cession (photos) : 610,70€ - Assurances OCCE : 47,50€ - Activités éducatives : 1467€ - Cotisation OCCE : 401,60€ - Dépenses exceptionnelles (jeux de cour, jeux d'échecs) : 324,14€

Produits : 3 480,47€ : - Cessions d'objets (photos) : 1 256€ - participations des familles : 1 441,60€ - Recettes exceptionnelles : 782,87€

Solde bancaire de septembre : 1 856,24€ : chèques non débités : Hibouthèque -45€ / OCCE -419,45€ / Assurance - 48,25€ / Ecole et cinéma 2023 – 2024 : -718€

Soit au total : - 1 185,70€ / Solde comptable de 670,54€ mais prochaine facture du photographe de 500€ environ) le 17/10 : vente de gâteaux : a rapporté : 294,30€

3. Règlement de l'école et Sécurité

a) Le règlement de l'école : est établi à partir du règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques. Le règlement intérieur de l'école est le premier vecteur d'un climat scolaire serein pour l'ensemble de la communauté éducative, il est établi et revu annuellement par le conseil d'école.

Il prend en compte les droits et obligations de chacun des membres de la communauté éducative pour déterminer les règles de vie collective qui s'appliquent à tous dans l'enceinte de l'école.

Ce qui est modifié ou ajouté : Le préambule / ARTICLE I : 1-1 - Inscription : assurance scolaire / 1.1.3 Accueil des enfants atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période / 1-3 - Radiation

ARTICLE III : VIE SCOLAIRE 3-2– Les règles de vie à l'école / ARTICLE VII : CONTRIBUTION SPÉCIFIQUE A L'ACTION ÉDUCATIVE ET PÉDAGOGIQUE / Le règlement Intérieur de l'Ecole Lucie Aubrac est voté à l'unanimité.

b) Sécurité : Le PPMS est un document qui permet d'assurer la sécurité des personnes présentes dans l'école dès lors que survient un événement majeur et en attendant l'arrivée des secours. Les deux plans qui existaient par le passé (relatifs aux risques majeurs, d'une part, et à l'attentat-intrusion, d'autre part) ont été réunis, faisant du PPMS un document unique. Le PPMS (plan particulier de mise en sûreté) doit être refait. Sur l'école, d'après le rapport des risques, sont identifiés comme risques naturels : risque d'inondation (existant), séisme (modéré), retrait gonflement des argiles (importants). Les menaces et les risques majeurs sont : Alerte à la bombe, découverte d'un objet suspect, Menaces ou violences à proximité de l'établissement, Intrusion, agression, violence, menace, attaque terroriste au sein de l'établissement.

Les signaux d'alarme sont les suivants :

* Alarme incendie : l'alarme se déclenche à partir des boîtiers dans les couloirs

* Risque majeur : Sifflet Bureau du directeur

* Attentat-intrusion : 10 coups brefs (avec la sonnerie de récréation) Salle des maîtres

Pour le déclenchement de l'alarme intrusion-attentat, le signal ne convient pas puisque le bouton se situe dans la salle des maîtres. Les différents services de la mairie sont en train de réfléchir à la question du déclenchement de l'alarme intrusion et du signal sonore sur l'ensemble des écoles de Cournon.

Trois types d'exercices sur l'année scolaire sont organisés : deux exercices incendie dont un avant les vacances de Toussaint, deux exercices PPMS distincts des exercices incendie chaque année.

Le premier exercice incendie a eu lieu le 10 octobre. L'évacuation s'est déroulée sans problème. Mais le volume de l'alarme est trop faible pour être entendu côté (accueil municipal). Mme Gueguen (enseignante de la classe de GS) nous confirme que le signal est à peine audible de sa classe (porte fermée).

4. Questions diverses à la Municipalité

La deuxième semaine de la rentrée, M. le maire est venu remettre aux CE2 les dictionnaires et la boîte de crayons de couleur pour les CP. Remerciements à la municipalité sans oublié un atout essentiel au fonctionnement de l'école : la mise à disposition des bus scolaires.

Travaux dans l'école cet été, la salle du RASED et le bureau de la psychologue ont été rénovés.

Préparation du budget 2025, rencontre avec Mme Drozdz et M. Bonnefoy le 1er oct.

Budget 2025 : acquisition de 14 à 15 ordinateurs pour la salle informatique.

Budget Travaux 2025 : réfection de 2 à 3 salles de classe pour 2025 (peinture)

B] Questions des parents

Représentants des parents : Est-ce que le problème des canalisations va être réglé ?

Ecole : Une entreprise doit intervenir dans la semaine du 21 au 25 octobre pour faire passer une camera dans les canalisations.

Sur le site de l'école, les documents de rentrée, le livret d'accueil, le règlement intérieur, les dates des actions éducatives, les compte-rendus des conseil d'école sont publiés.

Le prochain conseil d'école aura lieu : Vendredi 14 février 2025

Le dernier conseil d'école se fera avec les membres du conseil d'école de la maternelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

La Présidente du Conseil d'école

Pour les parents

La secrétaire

Mme Bardin

Mme Sekkaï

Mme Therond